



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6421^e séance

Jeudi 11 novembre 2010, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Radmanović
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Sumi
	Liban	M. Assaf
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 8 novembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2010/575)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-63265* (F)



Merçi de recycler 

La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 8 novembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2010/575)

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord saluer la présence de S. E. M. Nebojša Radmanović, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine. Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Radmanović.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Croatie et de la Serbie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Vilović (Croatie) et M. Starčević (Serbie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Inzko à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2010/575, qui contient une lettre datée du 8 novembre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le

trente-huitième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de S. E. M. Valentin Inzko. Je lui donne maintenant la parole.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de me donner l'occasion de présenter aujourd'hui, en ma qualité de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, mon quatrième rapport, qui est en fait le trente-huitième rapport présenté par un Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. J'espère que mon exposé permettra de mieux comprendre la situation générale en Bosnie-Herzégovine, où nous en sommes et quels sont les défis que nous allons devoir relever dans l'avenir.

Cela fait exactement 15 ans que l'Accord de paix mettant fin aux hostilités en Bosnie-Herzégovine a été conclu à Dayton. Depuis lors, le pays a enregistré des progrès remarquables, et le fait que la Bosnie-Herzégovine siège au Conseil de sécurité et y mène une action remarquable n'est qu'un exemple des nombreuses améliorations que nous avons constatées ces 15 dernières années.

À cet égard, c'est pour nous un grand plaisir de voir le Président Radmanović siéger dans cette salle en tant que représentant de la Bosnie-Herzégovine. Je saisis également cette occasion pour féliciter M. Radmanović de sa réélection au Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine et de son accession à sa présidence hier.

Je voudrais également féliciter tous les Bosniaques pour la décision prise par l'Union européenne cette semaine de permettre à tous les Bosniaques de circuler sans visa dans tous les pays de l'Union européenne membres de l'espace Schengen. C'est une décision très importante qui montre que l'Union européenne est attachée à l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine. Mais elle montre aussi qu'avec la volonté politique nécessaire, les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine peuvent mener une réforme difficile.

Par ailleurs, la situation régionale dans les Balkans occidentaux a continué d'évoluer positivement. En été, les Présidents croate et serbe se sont – fait sans précédent – rendus en Bosnie-Herzégovine, soulignant ainsi la nécessité d'une réconciliation et d'une coopération régionales. La semaine dernière, le Président Tadić, de la Serbie, a présenté ses excuses pour le rôle joué par la Serbie dans le massacre de

Vukovar en 1991. De même, le nouveau membre bosniaque du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, Bakir Izetbegović, a lui aussi présenté ses excuses à la Serbie pour les crimes commis par l'armée bosniaque contre des civils innocents pendant la guerre. Ce sont là des gestes et des actes de réconciliation encourageants, qui ont eu des répercussions positives dans la région et en Bosnie-Herzégovine.

Toutefois, malgré une amélioration de l'atmosphère qui règne dans la région, la situation politique en Bosnie-Herzégovine demeure complexe. Aujourd'hui, 15 ans après la signature de l'Accord de Dayton, le dialogue et l'esprit de compromis restent insuffisants. De manière regrettable, les visées nationalistes dans le pays ont continué à l'emporter sur la coopération et la conciliation. Le rapport périodique de la Commission européenne, rendu public il y a deux jours seulement, confirme en conséquence que la Bosnie-Herzégovine ne réalise pas tout son potentiel et que ces 12 derniers mois, le pays n'a que peu progressé dans la réalisation des conditions posées à l'intégration européenne. En fait, l'année écoulée n'a vu aucun progrès dans les réformes majeures exigées pour l'intégration euro-atlantique.

Malheureusement, l'évolution de la situation ces 12 derniers mois est symptomatique de la situation qui prévaut en Bosnie-Herzégovine depuis quatre ans. Alors que des progrès importants ont été accomplis durant les 11 premières années qui ont suivi la guerre, les quatre années qui viennent de s'écouler ont été marquées par la stagnation et beaucoup de temps a été perdu. Les fondamentaux du pays et les institutions, y compris le cadre constitutionnel, ont été régulièrement mis à mal. Je voudrais donner au Conseil quelques exemples concrets à ce sujet.

Premièrement, un changement radical s'est opéré dans la rhétorique et des attaques verbales ont été lancées contre l'État. Des dirigeants politiques de la Republika Srpska ont à de nombreuses reprises fait référence à l'indépendance future de leur entité et affirmé que la Bosnie-Herzégovine est un « État impossible », et donc non viable. Ces mêmes dirigeants ont également contesté à maintes reprises les arrêts de deux cours internationales des Nations Unies, à savoir la Cour internationale de Justice et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui qualifient de génocide les massacres de Srebrenica, exacerbant ainsi un peu plus les tensions. Je tiens à souligner qu'en dépit de cette rhétorique, les partis politiques de la Fédération ont presque tous cessé de remettre en cause

l'existence de la Republika Srpska. Toutefois, le principal parti croate de Bosnie, l'Union démocratique croate, a appelé à la création d'une entité croate séparée. Même si ce n'est pas réaliste, cela accroît néanmoins inutilement les tensions dans le pays.

Deuxièmement, les institutions de l'État n'ont pas pleinement fonctionné ces quatre dernières années, principalement en raison de l'obstruction politique. Par rapport au Parlement en place pendant la période 2002-2006, le Parlement sortant a adopté un tiers des lois en moins.

Troisièmement, il y a eu également une augmentation sensible du nombre de mesures unilatérales, les entités adoptant et appliquant des lois sans se soucier de l'État et/ou des autres entités. La Republika Srpska, en particulier, a adopté plusieurs lois qui remettent en cause les priorités du partenariat européen ou qui visent à abroger les réformes mises en place au niveau de l'État. Des mesures similaires, bien que moins fréquentes, ont été prises au niveau de la Fédération.

Les problèmes que je viens de mentionner ont conduit à l'impasse politique et à la stagnation manifeste au cours des quatre dernières années. Il s'ensuit que, comme le confirme le rapport périodique de la Commission européenne, peu de progrès ont été faits s'agissant des réformes relatives à l'adhésion à l'Union européenne. Pour ne citer que deux exemples, l'année dernière, les autorités de l'État n'ont pas réussi à appliquer l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme de décembre 2009 concernant la discrimination à l'égard de certains citoyens de Bosnie-Herzégovine, qui ne peuvent participer pleinement aux affaires publiques ni être nommés dans certaines institutions de l'État.

De même, une loi sur le recensement de la population n'a pu être adoptée, faute d'accord entre les partis politiques sur l'utilisation future des résultats du recensement. Il incombe maintenant à la nouvelle législature de régler cette question, mais il est peu probable que la Bosnie-Herzégovine soit en mesure d'organiser un recensement dans le pays en 2011, en même temps que les autres pays de la région et du monde.

En outre, il n'y a eu que très peu de progrès dans la réalisation des objectifs et des conditions préalables au remplacement ou à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant qui ont été fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix.

En ce qui concerne la propriété publique, il y a même eu un recul, puisque l'Assemblée nationale de la Republika Sprska a adopté sa propre loi régissant la propriété publique aux termes de laquelle, si elle entre en vigueur, tous les biens publics situés dans cette entité deviendront propriété de la Republika Sprska. La promulgation officielle de cette loi rendrait impossible une solution globale négociée sur la propriété publique et compliquerait davantage la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

De plus, comme pour la propriété publique, aucun progrès n'a été enregistré depuis mon dernier rapport sur la question des biens immobiliers militaires. En conséquence, les progrès concernant l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'OTAN sont au point mort, puisque le pays n'a pas été en mesure de satisfaire aux conditions de mise en œuvre du plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN. Par ailleurs, les autorités de la Republika Sprska n'ont toujours pas rempli les conditions restantes pour qu'il soit mis fin à la supervision Brcko.

Étant donné l'absence de progrès, le Conseil de mise en œuvre de la paix n'a pu se prononcer sur la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, prévue dès 2006. Le Conseil de mise en œuvre de la paix se réunira une nouvelle fois à la fin du mois pour examiner la situation. Toutefois, la décision au sujet de la fermeture ou du remplacement de mon Bureau dépend essentiellement de la disposition des dirigeants politiques bosniaques à remplir les objectifs et les qui ont été fixés.

Malgré la situation de plus en plus difficile sur le terrain et malgré l'absence de progrès sur les conditions préalables à la fermeture de mon Bureau, en juillet 2010, j'ai pris unilatéralement la décision de réduire mon personnel de 20 %. À mon arrivée en Bosnie-Herzégovine l'année dernière, mon Bureau comptait toujours 220 personnes; il n'y en a plus que 160. Bien sûr, il y a plusieurs années de cela, ce bureau a employé jusqu'à 800 personnes. J'ai aussi transféré la responsabilité de la procédure d'agrément de certaines nominations aux niveaux de l'entité et des cantons aux autorités locales respectives, dans un souci de délégation de pouvoir et de plus grande prise en main locale.

C'est dans le climat que je viens de décrire que les élections générales ont eu lieu la semaine dernière. Les médias internationaux ont qualifié ces élections de moment décisif pour l'avenir du pays qui déterminera

s'il poursuit sa marche vers l'intégration euro-atlantique ou s'il recule vers la désintégration du fait des appels de plus en plus nombreux à la sécession émanant de l'entité plus petite.

Les autorités électorales bosniaques ont organisé ces élections de manière efficace. Les missions d'observation électorale internationales ont conclu que les élections se sont globalement déroulées conformément aux normes internationales. Le taux de participation a été d'environ 57 %, soit le plus fort taux enregistré toutes élections confondues depuis 2002. De plus, comparées aux élections de 2006, il y a eu une augmentation de 18 % du nombre de votants. C'est là une bonne nouvelle, qui montre que les citoyens se préoccupent de plus en plus de l'avenir de leur pays.

Dans le même temps, les élections ont été organisées sur la base de la loi électorale actuelle, qui n'est pas conforme à la Convention européenne sur les droits de l'homme. Bien que cela ne remette pas en cause la légitimité des élections, c'est un problème qu'il faut régler d'urgence après la formation du nouveau gouvernement.

Je voudrais insister sur le fait que, pour être pleinement viable et progresser vers l'intégration euro-atlantique, la Bosnie-Herzégovine aura besoin de dirigeants politiques qui sont prêts à changer la manière dont ils conduisent les affaires politiques. La politique à somme nulle doit être remplacée par une politique fondée sur le compromis et la volonté de trouver un terrain d'entente avec l'autre. Je ne saurais trop insister sur ce point. C'est un impératif pour parvenir à un pays stable et tourné vers l'avenir. À cet égard, les nouveaux dirigeants seront les premiers responsables de ce qui se passera au cours des quatre prochaines années. Ils ont un choix à faire, et quand ils l'auront fait, ils devront assumer la responsabilité de ce qui adviendra.

Le choix auquel est confronté la Bosnie-Herzégovine n'est pas de savoir si elle va survivre en tant qu'État ou si elle restera divisée. Elle continuera indiscutablement d'exister. La partition du pays ou la sécession ne sont pas des solutions. S'il était possible de partager la Bosnie-Herzégovine de manière pacifique, cela aurait été fait en 1992. Mais ce n'était pas possible à l'époque et ça ne l'est toujours pas aujourd'hui. En outre, la partition du pays serait une victoire de la politique menée dans le passé par Milošević. En fait, la Bosnie-Herzégovine a le choix entre deux options : se réinsérer et se réformer et, en parallèle, rejoindre l'UE et l'OTAN, ou stagner et rester isolée.

Compte tenu de tout ce que je viens d'exposer, il est toujours nécessaire pour la communauté internationale de suivre avec attention la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous devons continuer à accompagner les autorités de Bosnie-Herzégovine sur la voie euro-atlantique, et la communauté internationale doit faire clairement savoir aux nouveaux gouvernements ce que nous attendons d'eux à l'avenir. Pour donner un nouvel élan au processus, nous devons appeler les politiques à former, à tous les niveaux, des gouvernements qui privilégient le programme d'intégration euro-atlantique. Cela étant, la formation d'un gouvernement, notamment au niveau central, risque de prendre du temps, en particulier après que certains hommes politiques ont déclaré vouloir revenir sur certaines réformes convenues précédemment, et transférer de l'État aux entités un certain nombre de compétences.

En outre, nous devons insister avec véhémence sur le fait que l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et son cadre constitutionnel doivent être préservés. C'est malheureusement encore nécessaire. Nous devons être très clairs : seule la Bosnie-Herzégovine unifiée a un avenir au sein de l'Union européenne et de l'OTAN, et la rhétorique qui prétend que la Bosnie-Herzégovine est un État impossible à mettre en place doit cesser.

Au-delà de ces questions fondamentales, il est nécessaire et urgent que la Bosnie-Herzégovine avance en direction de l'Union européenne et de l'OTAN. C'est dans l'intérêt aussi bien de la Bosnie-Herzégovine que de la communauté internationale. À cet égard, nous devrions exhorter la Bosnie-Herzégovine à s'attaquer aux principaux problèmes identifiés dans le rapport de la Commission européenne, comme la décision de la Cour européenne des droits de l'homme, la législation relative au recensement, et d'autres priorités cruciales au titre du Partenariat européen. Nous devrions encourager la Bosnie-Herzégovine à se pencher sur les cinq objectifs et deux conditions qui ont été fixés pour la transition et la clôture du Bureau du Haut-Représentant. Enfin, nous devrions encourager la Bosnie-Herzégovine à lancer un processus progressif de transformation constitutionnelle afin de devenir un pays autonome qui relève avec efficacité les défis de l'intégration euro-atlantique. Nous ne parlons pas ici de la centralisation d'un État ou de la consolidation des institutions centralisées, nous faisons référence à l'amélioration de l'efficacité des institutions d'État.

Dans 10 jours, nous célébrerons le quinzième anniversaire des Accords de Dayton. Dans ce contexte, nous devons veiller à ne pas laisser inachevé le travail commencé en Bosnie-Herzégovine. Comme je l'ai dit auparavant, la présence de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), dotée d'un mandat exécutif, garde son importance. Je dois souligner qu'il est important de maintenir des troupes suffisantes sur le terrain pour rassurer les citoyens de Bosnie-Herzégovine. À cet égard, je préconise, la semaine prochaine, de renouveler la résolution du Conseil de sécurité sur l'EUFOR.

C'est en accordant une attention continue à la Bosnie-Herzégovine que nous atteindrons l'objectif que nous visons tous : que la Bosnie-Herzégovine avance en toute autonomie vers la pleine intégration euro-atlantique, ce qui implique également qu'elle prenne totalement en main ce processus et les responsabilités connexes. Je suis véritablement convaincu que cette possibilité peut devenir une réalité. En ma qualité de Haut-Représentant, mais également en tant que Représentant spécial de l'Union européenne, je continuerai de consacrer tous mes efforts à assister et à soutenir la Bosnie-Herzégovine dans cette entreprise. Je compte également sur l'appui constant du Conseil à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Radmanović (*parle en bosniaque; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité à l'occasion du débat sur la Bosnie-Herzégovine. Le débat d'aujourd'hui va permettre de mieux comprendre la situation politique en Bosnie-Herzégovine et les progrès que le pays a réalisés pendant la période considérée.

Depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (voir S/2010/235), il s'est passé en Bosnie-Herzégovine beaucoup de choses qui ont changé la situation dans le pays. Les acteurs politiques et les citoyens ont des opinions très diverses sur les progrès enregistrés et en font une analyse différente. Jusqu'à présent, le Collège présidentiel n'a pas affiché de position unifiée sur la question. Permettez-moi, en tant que Président du Collège présidentiel, de vous présenter l'opinion convenue avec les deux autres membres du Collège présidentiel sur la situation en

Bosnie-Herzégovine, ainsi que son évolution future envisageable.

Aujourd'hui, il est populaire d'évoquer la Bosnie-Herzégovine en termes sombres, comme cela a été fait récemment dans cette même salle. La Bosnie-Herzégovine est le lieu idéal où l'on puisse tester diverses théories catastrophistes. À la différence d'autres territoires similaires dans lesquels la communauté internationale est engagée, la Bosnie-Herzégovine représente globalement un exemple positif des efforts de consolidation de la paix fournis par la communauté internationale. Cela est confirmé par les nombreux rapports établis par les organisations internationales, institutions indépendantes et organisations non gouvernementales concernées. En vérité, ces six derniers mois, la Bosnie-Herzégovine a effectivement accusé un léger retard dans son processus de réforme et de transition. L'une des raisons en est que 2010 était une année électorale en Bosnie-Herzégovine et que les entités politiques se sont concentrées davantage sur leur campagne pour s'attirer les votes des électeurs, que sur les problèmes réels du pays.

Cette année, nous célébrons le quinzième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre général de Dayton pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Il y a 15 ans, la Bosnie-Herzégovine émergeait du tragique conflit qui avait déstabilisé le pays et la région entière. Aujourd'hui, 15 ans plus tard, nous nous demandons lesquels, de tous les objectifs convenus dans l'Accord, ont été réalisés, et dans quelle mesure. Je dirai ceci : grâce aux efforts conjugués de la communauté internationale et des autorités locales, la Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès significatifs dans la période d'après guerre, ce qui constitue un exemple positif par rapport à d'autres zones tout aussi critiques dans le monde. Il serait difficile de trouver dans l'histoire moderne de l'Europe et du monde un exemple d'accord de paix plus rapidement mis en œuvre, et avec plus de succès. Ceux qui ne sont pas satisfaits du rythme des progrès en Bosnie-Herzégovine cherchent à remédier au problème en remettant en question les fondements mêmes de l'Accord de paix existant, ce qui ne peut que nous conduire à de nouveaux différends et conflits.

Depuis la fin de la guerre, la Bosnie-Herzégovine a mis en œuvre tous les éléments clefs de l'Accord de Dayton : une paix stable a été établie; le pays fonctionne conformément aux fondements constitutionnels définis dans l'Accord de paix de Dayton; la plupart des réfugiés et des personnes

déplacées ont récupéré leurs biens et beaucoup d'entre eux sont rentrés chez eux.

En conséquence, l'exemple de la Bosnie-Herzégovine est une réussite par rapport à d'autres territoires de la région. Six élections parlementaires générales ont été organisées – et les dernières se sont déroulées sous l'entière responsabilité des autorités nationales. Sur le plan intérieur, un espace économique unique a été mis en place. Les indicateurs macroéconomiques sont stables et font apparaître une progression lente mais réelle. Une taxe sur la valeur ajoutée a été introduite. Les réformes du secteur de la défense et des forces armées ont été mises en œuvre avec succès. Si les premières arrestations de criminels de guerre inculpés ont été réalisées par les forces militaires internationales, la plupart des autres ont été appréhendés par les autorités locales et extradés vers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye. Des procès pour crimes de guerre se sont déroulés dans les tribunaux du pays.

La Bosnie-Herzégovine est désormais membre du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales; le pays a adhéré au Partenariat pour la paix de l'OTAN et a intégré l'Association européenne de libre-échange, ce qui l'a amené à signer un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine a rempli les 174 conditions nécessaires à la levée de l'obligation de visa avec l'Union européenne et une décision positive a déjà été prise. Des réformes ont été lancées dans l'administration publique, la justice, l'enseignement supérieur, le service de radiotélévision public, et la Constitution est actuellement modifiée en vue de son harmonisation avec la Convention européenne des droits de l'homme et les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg.

Je rappelle que, en conséquence de l'évolution positive de la situation politique et des conditions de sécurité en Bosnie, l'OTAN a réduit ses forces en Bosnie-Herzégovine et sa présence à son siège à Sarajevo. La Force de l'Union européenne a également réduit ses effectifs en Bosnie-Herzégovine à la suite des progrès accomplis dans les efforts pour créer un environnement sûr et stable.

En Bosnie-Herzégovine, les opinions divergent sur le rôle et le statut futur du Bureau du Haut-Représentant. Les représentants politiques d'une partie de la population considèrent que le Bureau du Haut-Représentant devrait être maintenu en Bosnie-

Herzégovine, tandis que les représentants de l'autre fraction estiment que sa clôture est nécessaire et que ses fonctions devraient être transférées au Représentant spécial de l'Union européenne. Après la guerre, il y a peut-être eu des raisons de créer le Bureau du Haut-Représentant, mais 15 ans plus tard, il y en a beaucoup moins.

Dans le dernier rapport de la Commission européenne sur la Bosnie-Herzégovine il est indiqué que le processus d'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine à l'Union ne pourra pas progresser tant que le Bureau du Haut-Représentant ne sera pas fermé pour laisser la place au Représentant spécial de l'Union européenne.

Tous les changements en Bosnie-Herzégovine doivent être fondés sur l'état de droit. La mise en œuvre intégrale de l'Accord de Dayton est donc indispensable. L'Accord de Dayton est avant tout un accord, et non un ensemble de dispositions où l'on peut choisir celles qui nous conviennent, tout en se dérochant à ses autres obligations. S'agissant des décisions du Bureau du Haut-Représentant modifiant l'annexe 4 de l'Accord, il est clair que toute modification des accords juridiques doit se faire de la même façon dont ils ont été adoptés, à moins que l'on ait convenu qu'il en soit autrement. Les discussions sur ces questions se poursuivront donc.

Le problème lié à l'édification d'un État opérationnel ne saurait être réglé simplement en changeant les procédures constitutionnelles et légales régissant la promulgation des décisions en Bosnie-Herzégovine de manière à renforcer ou non la décentralisation. Il s'agit là d'une solution simpliste et dangereuse à des problèmes politiques complexes et délicats. Dans un pays complexe et multiethnique comme la Bosnie-Herzégovine, une telle approche pourrait remettre en question la légitimité du Gouvernement et causer des troubles dans une région qui n'est toujours pas complètement stable.

La réconciliation nationale et un climat de confiance sont des conditions préalables fondamentales pour l'édification d'un État opérationnel, et cela ne sera possible que si tous les criminels de guerre de toutes les nations en Bosnie-Herzégovine sont poursuivis en justice. Le Tribunal de La Haye ayant reconnu la coopération de la Bosnie-Herzégovine dans ce domaine, tout autre commentaire à cet égard est inutile.

S'agissant du retour des réfugiés, les personnalités politiques locales en Bosnie-Herzégovine, mais

également, en partie, la communauté internationale comprennent mal le problème. En réalité, il n'y a aucun pays dans le monde qui ait fait plus que la Bosnie-Herzégovine pour le retour des réfugiés. Le retour durable des réfugiés reste un défi, et la Bosnie-Herzégovine a besoin de l'appui de la communauté internationale dans ce domaine. La communauté internationale doit également chercher à régler un problème qui se pose, à savoir que dans un rayon de 500 kilomètres dans les Balkans Occidentaux – en Croatie, en Serbie et en Bosnie-Herzégovine – les normes juridiques régissant le droit de retour diffèrent, ce qui est une source de grande injustice pour les réfugiés.

Tous les pays des Balkans occidentaux sont actuellement en voie de satisfaire aux exigences en matière d'adhésion à l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine a certes pris du retard par rapport à ses voisins, mais pas autant que certains l'affirment.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut encourager la Bosnie-Herzégovine à progresser dans son processus d'adhésion à l'Union européenne, dont elle fait partie de droit; l'aider à transformer rapidement le Bureau du Haut-Représentant; et permettre aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine de négocier et de suivre les dispositions des accords pertinents sans pression de l'extérieur. La concorde, la compréhension, l'égalité et la tolérance sont le fondement de toutes les réformes en Bosnie-Herzégovine et devraient être encouragées, louées et soutenues.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*): Je tiens tout d'abord à saluer la présence parmi nous du Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, M. Nebojša Radmanović. Je souhaite également la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, et je le remercie pour la présentation de son rapport (voir S/2010/575, annexe).

La délégation mexicaine se félicite de la contribution active qu'apporte la Bosnie-Herzégovine en tant que membre élu du Conseil de sécurité, qui démontre les progrès réalisés par ce pays ces dernières années, dans un contexte qui reste néanmoins difficile. Les progrès accomplis s'agissant du rapprochement stratégique du pays avec l'Union européenne et du développement de relations plus fluides et d'un climat de coopération plus étroite avec les pays voisins constituent des pas importants pour le renforcement du rôle de la Bosnie-Herzégovine sur la scène

internationale et pour la promotion de la stabilité régionale.

Ma délégation estime que pour parvenir à une paix et à une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine, les différentes forces politiques du pays doivent intensifier le dialogue et parvenir à un accord. C'est pour cette raison que nous nous félicitons de la tenue d'élections générales, justes et régulières en Bosnie-Herzégovine le 3 octobre dernier. Nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre dans cette voie.

Nous déplorons néanmoins les diatribes clivantes de l'une des parties, car cela n'aide nullement à créer un climat politique favorable aux processus internes d'intégration, de consolidation de la paix et de réconciliation. Les tentatives de remise en question de l'action et du mandat du Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne ne contribuent pas non plus à ces efforts. Les acteurs politiques doivent promouvoir la négociation et la conciliation comme seule voie pour régler les différends de manière constructive et éviter les affrontements susceptibles de mettre en péril la stabilité et le cadre constitutionnel du pays. Il ne fait aucun doute qu'un gouvernement d'unité est la voie à suivre pour réussir la reconstruction nationale et l'éventuelle intégration aux institutions euro-atlantiques.

Je me permets de souligner qu'il importe que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine pour renforcer l'état de droit. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation faite par le Haut-Représentant de maintenir la présence de la force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine jusqu'en 2011, compte tenu du rôle pertinent qu'elle joue en continuant d'assurer sécurité et paix à la population, avec l'appui du Bureau du Haut-Représentant.

Nous estimons que le respect et le renforcement des institutions judiciaires sont des éléments fondamentaux de la lutte contre l'impunité pour les auteurs de crimes graves commis dans le passé, mais aussi de la promotion de la réconciliation nationale et de l'état de droit. Nous nous félicitons de l'adoption de la stratégie révisée pour l'application de l'annexe 7 de l'Accord de Dayton sur le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Nous sommes certains que cette mesure contribuera grandement au retour volontaire et durable de 113 000 personnes enregistrées comme déplacées dans le pays, dont plus de 7 000 vivent dans la pauvreté.

Nous demandons une nouvelle fois aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine et des États de la région de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat, notamment en lui fournissant toute information qui permettrait de faire progresser les procès en instance pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, afin de contribuer à l'administration de la justice et aux efforts de réconciliation et de stabilisation après le conflit dans la région.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui du Mexique à l'action du Haut-Représentant. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine parviendra à surmonter définitivement les divergences et à consolider un État démocratique et multiethnique dans lequel ses citoyens, à l'image de tous les habitants de la région des Balkans, puissent jouir d'un avenir plus stable et plus prospère, puisqu'ils feraient partie intégrante de l'Europe.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, M. Radmanović. Nous avons écouté attentivement son évaluation de la situation dans le pays. Nous remercions le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, de nous avoir présenté le rapport sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine (voir S/2010/575, annexe).

Pour nous, la situation en Bosnie-Herzégovine demeure complexe, bien que nous ne souhaitions pas la dramatiser. Les élections générales, une étape très importante pour le pays, se sont déroulées dans la paix et le calme. L'Accord de Dayton n'est pas directement menacé. La viabilité de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État a été confirmée par son élection comme membre non permanent du Conseil de sécurité, et par l'excellent travail réalisé par sa délégation au sein de cet organe principal de l'ONU.

Dans ces conditions, le maintien du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, doté de pouvoirs extraordinaires au titre de l'accord de Bonn, n'a plus aucun sens et est contreproductif. Toute mesure unilatérale du Haut-Représentant ne fera qu'aggraver la situation et provoquer une réaction de la part des parties bosniaques.

Le succès des élections bosniaques tenues conformément aux normes internationales, comme l'ont confirmé les observateurs internationaux, est la

preuve de la maturité de l'État bosniaque et de la capacité de ses citoyens à prendre des décisions sur le sort de leur propre pays sans tutelle extérieure. La communauté internationale devrait travailler de façon constructive avec les dirigeants qui ont été élus par les citoyens de la Bosnie-Herzégovine, y compris en Republika Srpska.

Selon nous, la tâche principale de la communauté internationale pendant la période postélectorale est de transférer l'entière responsabilité de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine aux Bosniaques eux-mêmes. Concrètement, cela signifie de faire en sorte que soient créées les conditions propices à la transformation du Bureau du Haut-Représentant en une mission du Représentant spécial de l'Union européenne. Dans le cadre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, nous nous sommes mis d'accord sur une feuille de route à cette fin : la formule 5+2. Après la mise en place des structures de pouvoir en Bosnie-Herzégovine et dans les entités, il faut maintenant revenir à cette tâche.

Il est inadmissible de lier la formule 5+2 à la réalisation d'objectifs inscrits dans le cadre de ce qu'on appelle le plan de l'Union européenne et de l'OTAN pour la Bosnie-Herzégovine. Le Haut-Représentant en a longuement parlé – peut-être trop longuement. Il est tout particulièrement inacceptable de lier cette question à la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle, ce qui serait contraire au programme mis au point par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, relatif à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Les enseignements tirés du processus de Butmir montrent que l'imposition de l'extérieur de plans tout faits ne peut que compliquer le dialogue entre les Bosniaques, et conduire à encourager de façon injustifiée l'une des parties. Nous pensons que, sur une question aussi fondamentale pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, il ne sera possible de déterminer l'ajustement correctif nécessaire qu'avec l'accord des trois peuples constituant l'entité, comme le prévoit l'Accord de paix de Dayton.

Nous souscrivons à l'idée qu'il serait souhaitable de commencer sans délai à mettre en œuvre les recommandations formulées en décembre 2009 par la Cour européenne des droits de l'homme. Celles-ci peuvent et doivent être appliquées sur la base d'un compromis entre les parties bosniaques. Nous ne pouvons approuver une interprétation extensive de

l'avis de la Cour européenne des droits de l'homme ou, sous ce prétexte, des tentatives pour obtenir une refonte radicale de toute la construction de Dayton. Toute mesure en faveur de la réforme constitutionnelle devrait s'inscrire strictement dans le cadre juridique de Dayton.

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier S. E. M. Radmanović de sa déclaration. Nous remercions également le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour son exposé très complet. Nous saluons les efforts qu'il fait pour promouvoir le processus politique dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton.

Nous appuyons la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour achever la mise en œuvre de l'Accord de Dayton et réaliser les objectifs du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, ce qui devrait aboutir à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous nous félicitons des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la stabilisation de la situation en matière de sécurité, la tenue d'élections générales libres et régulières au mois d'octobre, et la réalisation des conditions fixées par l'Union européenne pour la libéralisation des visas.

Cependant, plusieurs défis redoutables subsistent. Les conditions qui prévalaient avant les élections ont pesé sur la situation et ont entraîné l'interruption de réformes importantes. Nous regrettons les déclarations qui ont été faites contre les Accords de Dayton ainsi que contre la souveraineté, la législation et les compétences de l'État pendant les élections. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties concernées de parvenir rapidement à un accord sur la formation d'un gouvernement tourné vers l'avenir, et d'entamer un dialogue ouvert pour aboutir à la réconciliation et s'engager sur la voie de la réforme qui garantira un véritable progrès à tous les citoyens, indépendamment de leur origine ethnique.

Il est impératif de créer les conditions propices à la réalisation de progrès sur de nombreuses questions, en particulier la réforme constitutionnelle et économique, le règlement des questions concernant les biens de l'État, notamment les biens militaires, et les nominations à des postes clefs de l'administration. Le retour durable des réfugiés est indispensable à l'instauration d'une paix durable. Nous appuyons le rôle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans l'administration de la justice dans la région pour éviter que les tragédies du passé ne se reproduisent.

Nous pensons que la communauté internationale devrait continuer à soutenir la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts pour surmonter ses difficultés politiques et pour parvenir à un équilibre entre la centralisation et la décentralisation. Quinze après les Accords de Dayton, nous nourrissons toujours l'espoir que la Bosnie-Herzégovine avancera fermement vers la prospérité et la stabilité auxquels aspirent tous les citoyens de ce pays.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Cette année marque le quinzième anniversaire de l'Accord de Dayton. La situation actuelle dans le pays est généralement calme. Nous nous félicitons du fait que les élections du mois d'octobre se sont déroulées sans heurts, de même que des progrès réalisés dans la réforme du secteur de la sécurité et l'instauration de l'état de droit, tout comme des améliorations économiques régulières.

Mais nous notons aussi que la Bosnie-Herzégovine se heurte à des problèmes et des difficultés complexes sur la voie du développement et de la stabilité. La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, et de toutes ses communautés ethniques et le chemin vers le développement qu'elles ont choisi en toute indépendance. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine est entre les mains de ses peuples. La communauté internationale devrait respecter leur appropriation et leur leadership.

Nous espérons que toutes les communautés ethniques de Bosnie-Herzégovine axeront leur attention sur les intérêts à long terme de leur État, appliqueront effectivement les Accords de Dayton, poursuivront activement le dialogue, renforceront la confiance politique et promouvront la réconciliation nationale. Nous nous réjouissons à l'avance de la formation rapide du nouveau Gouvernement bosniaque, de l'achèvement de la réforme constitutionnelle, de la reprise économique, de l'instauration de l'état de droit et du développement social.

Le maintien d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine et dans les Balkans est dans l'intérêt de toutes les parties, et une coopération et un dialogue soutenus sont essentiels pour atteindre cet objectif. Nous appuyons les efforts de la communauté internationale pour faciliter un dialogue politique de haut niveau entre les divers acteurs en Bosnie-Herzégovine. Nous notons avec satisfaction que le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine,

conformément à son mandat en vertu des Accords de Dayton, a poursuivi ses contacts avec tous les partis politiques en vue de promouvoir l'unité et la coopération entre toutes les communautés de ce pays.

La Chine se félicite du rôle positif joué par l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de paix de Dayton et soutient l'action du Représentant spécial et de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Nous espérons que l'EUFOR intensifiera son appui au renforcement des capacités des forces armées de la Bosnie-Herzégovine afin que le pays soit en mesure d'assumer dès que possible la responsabilité du maintien de sa souveraineté, de sa sécurité et de sa stabilité.

Nous nous félicitons de l'assistance que le Fonds monétaire international a apportée à la Bosnie-Herzégovine pour l'aider à maintenir sa stabilité économique et financière. La Chine est prête à coopérer avec la communauté internationale pour continuer à appuyer la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts en vue d'instaurer une paix, une stabilité et un développement durables.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président Radmanović et le remercier de sa déclaration. Je voudrais également le féliciter, ainsi que M. Izetbegović et M. Komšić, de leur élection au Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine et pour le bon déroulement des élections.

Nous sommes également heureux que le Haut-Représentant, M. Inzko, soit à nouveau parmi nous. Je tiens à le remercier de ses efforts inlassables et de sa détermination, ainsi que pour son rapport détaillé (voir S/2010/575, annexe) et l'exposé instructif qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Dans quelques jours, nous allons célébrer le quinzième anniversaire de la signature de l'Accord cadre général de Dayton pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Ces 15 dernières années n'ont certainement pas été faciles. Cependant, en dépit des difficultés, il y a eu des avancées importantes. Nous pouvons assurément dire que la Bosnie-Herzégovine a prouvé qu'elle était un État viable. En effet, la présence de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de sécurité est un signe évident de la confiance que lui accorde la communauté internationale.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de ce que les élections qui se sont tenues le 3 octobre

aient été couronnées de succès, les observateurs internationaux ayant confirmé que d'une manière générale, elles étaient conformes aux normes internationales. Nous saluons la maturité dont toutes les composantes de la société bosniaque ont fait preuve et nous espérons qu'un gouvernement reposant sur une large assise sera bientôt constitué pour s'attaquer aux nombreux problèmes qui se poseront dans l'avenir.

Étant elle-même un pays des Balkans, la Turquie attache une grande importance à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région. Nous estimons qu'un État de Bosnie-Herzégovine souverain, démocratique, stable et fonctionnel aux frontières internationalement reconnues est une condition préalable essentielle à la réalisation de cet objectif. C'est pourquoi, outre nos excellentes relations bilatérales, comme en témoignent les récentes visites de notre Président et de notre Ministre des affaires étrangères et tel que souligné à nouveau dans le rapport du Haut-Représentant, la Turquie continue de tout mettre en œuvre pour aider la Bosnie-Herzégovine à promouvoir la coopération régionale. En effet, l'appropriation et la participation régionales devraient également être des éléments essentiels de notre quête de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine.

Dans ce contexte, l'initiative turque tendant à organiser des réunions trilatérales de haut niveau entre la Turquie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie, ainsi qu'entre la Turquie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, a incontestablement contribué à améliorer l'entente et la coopération régionales. À cet égard, nous nous félicitons de l'amélioration récente des relations entre les partenaires régionaux. La visite du Président serbe à Srebrenica, la décision du Parlement serbe relative à Srebrenica, la déclaration de M. Izetbegović sur les crimes commis pendant la guerre et une déclaration similaire du Président Tadić sur Vukovar sont autant de pas en avant vers la réconciliation régionale. Nous souhaitons voir plus de gestes et actes similaires, car ils permettront de promouvoir la coopération régionale et contribueront à améliorer la vie quotidienne des peuples de la région.

De la même manière, nous nous réjouissons de la décision de l'Union européenne de libéraliser le régime des visas pour les citoyens de la Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que cette décision permettra aussi de maintenir la perspective d'intégration dans l'Union européenne de la Bosnie-Herzégovine. Par ailleurs, la Turquie appuie et salue les efforts de l'Union européenne en vue d'aider la Bosnie-Herzégovine à

occuper la place qui lui revient au sein du concert européen des nations, en en assurant notamment la stabilité par l'intermédiaire de sa mission de police et de l'opération Althea.

La Turquie contribue activement à ces deux missions et, à ce titre, elle est favorable à la prorogation du mandat exécutif de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et demeure disposée à continuer de lui apporter sa contribution. Nous sommes convaincus que l'avenir de la région est étroitement lié à celui de l'ensemble de l'Europe. Nous appuyons fermement les aspirations de la Bosnie-Herzégovine à intégrer pleinement les institutions euro-atlantiques en espérant que ces institutions accueilleront à leur tour la Bosnie-Herzégovine en leur sein. Nous espérons également que les problèmes internes qui font obstacle à une coopération effective de la Bosnie-Herzégovine avec l'OTAN seront bientôt réglés.

Ayant évoqué les difficultés internes, nous ne pouvons nous empêcher de partager les préoccupations de M. Inzko à propos de plusieurs aspects de la situation intérieure de Bosnie-Herzégovine, en particulier celles qui ont trait aux discours et aux actions constantes contre l'Accord de Dayton qui remettent en cause la souveraineté et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine. L'absence de progrès sur le plan des réformes nécessaires en vue de l'intégration du pays dans les institutions euro-atlantiques est une conséquence directe des divisions et des positions négatives au sein de la classe politique. Je tiens à souligner que cette tendance va clairement dans le sens opposé du climat régional qui s'est amélioré et, pour cette raison, elle n'en est que plus inutile et contreproductive. Les actions unilatérales non seulement entravent le bon fonctionnement de l'État mais ont également des conséquences néfastes pour leurs instigateurs, car elles ne font que retarder davantage la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

À cet égard, je voudrais également souligner que nous appuyons fermement l'usage par le Haut-Représentant des pouvoirs qui lui sont conférés, afin de conduire la Bosnie-Herzégovine sur la voie d'un avenir meilleur. Pour cette raison, les contestations de l'autorité de la communauté internationale et du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix sont inacceptables.

Pour terminer, je tiens à redire que les 15 dernières années ont clairement montré que la Bosnie-

Herzégovine était sur la bonne voie. Nous soutenons la Bosnie-Herzégovine. Il appartient aux Bosniaques de faire prospérer leur pays et de procéder aux réformes nécessaires pour en faire un État plus viable. Par conséquent, nous aimerions voir toutes les parties adhérer à une vision commune et agir en conséquence, au lieu de poursuivre des intérêts ethniques exclusifs. Par conséquent, nous appuyons les forces démocratiques du pays et nous gardons l'espoir que les idéaux et aspirations démocratiques des peuples de Bosnie-Herzégovine l'emporteront finalement sur les tendances à la division.

D'autre part, nous estimons que l'intégration de la Bosnie-Herzégovine aux structures euro-atlantiques permettra d'éliminer tout sentiment d'exclusion, de renforcer la confiance des peuples de la Bosnie-Herzégovine et de garantir au pays un avenir d'État fort, stable, sûr et européen à part entière. La Turquie est pleinement attachée à la réalisation de cet objectif. Nous mettrons tout en œuvre pour aider les peuples de la Bosnie-Herzégovine, sans aucune distinction, à prendre la place qui leur revient au sein de la communauté internationale.

M. Briens (France) : Je souhaiterais en premier lieu remercier le Haut-Représentant pour l'intervention qu'il vient de prononcer et l'assurer du soutien de la France. Je voudrais aussi saluer la présence de M. Radmanović, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine.

Il y a quelques jours, les 27 ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont décidé de lever l'obligation de visa de court séjour pour la Bosnie-Herzégovine. C'est une avancée majeure : d'abord, pour les citoyens de Bosnie-Herzégovine qui pourront se déplacer plus facilement en Europe, mais aussi pour les dirigeants politiques, qui voient avec cette décision de l'Union européenne la réalisation concrète de leurs efforts. Cette décision illustre à quel point l'unité des dirigeants bosniaques vers un objectif commun peut porter ses fruits. L'Union européenne avait spécifié depuis longtemps les critères qui devaient être remplis. Dès qu'ils l'ont été, elle a su tenir ses engagements.

Cependant, nous regrettons que les progrès attendus dans d'autres domaines n'aient pas été au rendez-vous. Ainsi, faute d'un accord entre les deux entités sur la question de la répartition des biens militaires, le premier programme annuel du Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN n'a pu débuter en septembre dernier. La Bosnie-Herzégovine se verra

offrir une nouvelle possibilité de lancer ce programme en septembre prochain.

Le Haut-Représentant fait état, hélas, de nombreux blocages et conflits internes dans son dernier rapport (voir S/2010/575) et nous ne pouvons que souscrire à ses analyses.

Le temps où la communauté internationale prenait les décisions à la place des dirigeants du pays est révolu. Souvenons-nous : il y a 10 ans, à Zagreb, l'Union européenne consacrait la perspective européenne de tous les pays de la région. Peu à peu, cette perspective s'est précisée par des étapes, des feuilles de route, des critères. Les uns après les autres, tous les États de la région saisissent cette occasion et se préparent, chacun à son rythme, à rejoindre un jour de plein droit la famille européenne. Le sommet qui s'est tenu à Sarajevo en juin dernier a confirmé l'engagement de l'Union européenne dans cette voie.

Parallèlement, l'Union européenne contribue à la stabilisation de la Bosnie-Herzégovine, à travers la mission Althea de la Force de l'Union européenne (EUFOR). Depuis 10 ans, donc, la communauté internationale appuie les autorités bosniaques pour les aider à mettre en place des institutions capables de faire fonctionner le pays. Des objectifs et des conditions ont été fixés pour opérer une transition qui permette aux autorités bosniaques de décider seules de leur avenir. La communauté internationale resterait présente, sous la forme d'un « représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) renforcé » qui remplacerait le Haut-Représentant.

Or, plutôt que de saisir cette occasion, les dirigeants du pays, en particulier de la Republika Srpska, multiplient, comme l'a noté M. Inzko dans son rapport, les critiques contre la communauté internationale, qui soutient pourtant le pays à bout de bras depuis tant d'années. Au cours des mois écoulés, avec la perspective des élections législatives, on a vu se multiplier, de toutes parts, des propos publics inacceptables de la part d'un pays qui siège à ce conseil et qui souhaite intégrer l'Union européenne et l'OTAN. Nous appelons les dirigeants à former rapidement les gouvernements à la suite des élections du 3 octobre : la période de la campagne électorale doit désormais se refermer pour laisser la place à la reprise des chantiers interrompus.

Nous nous félicitons des gestes intervenus ces derniers mois dans la région, tels que, par exemple, l'adoption au printemps dernier par le Parlement de

Serbie d'une résolution condamnant le massacre de Srebrenica. Ces gestes montrent que le dialogue et la réconciliation ont leur place dans les Balkans et que la coopération régionale que l'Union européenne appelle de ses vœux n'est pas un vain mot.

Une nouvelle fois, nous appelons les dirigeants bosniaques à mettre en pratique de telles initiatives au niveau national et à engager enfin une dynamique positive qui puisse confirmer la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. L'avenir du pays dépend de ses dirigeants, en particulier de ceux qui viennent de recueillir les votes de la population. C'est à eux aujourd'hui qu'il revient de faire preuve de courage et de détermination pour résoudre leurs problèmes.

M. Mayr-Harting (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter une chaleureuse bienvenue au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, et le remercier pour son rapport (voir S/2010/575, annexe) et son action. Nous partageons pleinement son analyse sur les faits nouveaux survenus en Bosnie-Herzégovine et sur la situation générale. Nous tenons à réaffirmer notre plein appui à M. Inzko et à son bureau ainsi qu'aux efforts qu'il déploie pour faire appliquer l'Accord de paix de Dayton et engager la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre ses réformes dans la perspective d'une intégration à l'Union européenne.

Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Nebojša Radmanović, le nouveau Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine. Nous le remercions de sa déclaration et de l'accent mis sur les aspirations de son pays à l'intégration européenne, aspirations partagées par tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine.

J'ajouterai, sur une note plus personnelle, que j'ai été et suis toujours heureux d'être assis aux côtés de la Bosnie-Herzégovine à cette table, en tant que voisin, tout comme nous sommes voisins en Europe. Tout Autrichien sait qu'en plaçant une règle sur une carte, on se rend compte que la distance séparant Vienne de Sarajevo est inférieure à celle qui sépare Vienne de la frontière occidentale de l'Autriche.

Dans ce contexte, nous félicitons également les institutions de Bosnie-Herzégovine d'avoir rempli les conditions fixées pour la libéralisation des visas, ce qu'a confirmé le Conseil de l'Union européenne lundi dernier. L'Autriche accueille très favorablement cette possibilité offerte aux citoyens de Bosnie-Herzégovine. Il s'agit d'une étape importante qui rapprochera les

populations de la Bosnie-Herzégovine et de l'Union européenne. La fréquence et la souplesse plus grandes des allées et venues contribueront à une multiplication des contacts dans le secteur des affaires. Cette décision du Conseil de l'Union européenne démontre clairement que moyennant la volonté politique nécessaire, les réformes requises peuvent être mises en œuvre avec efficacité. Nous espérons que les nouveaux gouvernements de Bosnie-Herzégovine manifesteront également cette volonté de réforme.

Dans le même temps, dans le droit fil de l'analyse faite par le Haut-Représentant et du récent rapport intérimaire de la Commission européenne, nous regrettons que la Bosnie-Herzégovine n'ait accompli que des progrès limités sur nombre de réformes prévues. La Constitution, notamment, doit être mise en conformité avec les normes internationales et européennes, y compris avec les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

La Bosnie-Herzégovine doit rendre ses institutions publiques plus opérationnelles et efficaces et continuer de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, même si nous prenons note de l'analyse globalement positive faite par M. Brammertz à ce sujet. L'absence de progrès concernant les conditions à remplir au sujet des biens immeubles militaires a également retardé la mise en œuvre du Plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN.

À titre d'illustration des capacités des institutions de Bosnie-Herzégovine, nous estimons encourageant le professionnalisme avec lequel les élections générales ont été organisées par les autorités de Bosnie-Herzégovine et le constat que, dans l'ensemble, elles ont été conformes aux normes internationales. En même temps, nous espérons que la Constitution sera dûment amendée et que tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine pourront participer aux prochaines élections, conformément à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à son Protocole n° 12.

Nous demandons à tous les partis politiques de cesser de recourir à une rhétorique nationaliste de nature à créer des divisions. Sur ce point, je tiens à dire que nous partageons les préoccupations exprimées par le Haut-Représentant. En revanche, un gouvernement national opérationnel et efficace doit être formé d'urgence pour faire avancer l'examen des nombreuses questions en suspens dans le cadre des réformes. Nous espérons que les politiciens de Bosnie-Herzégovine

œuvreront de concert pour réaliser d'autres progrès en vue de l'intégration du pays à l'Union européenne et pour remplir les critères de la formule 5+2, fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix concernant le remplacement du Bureau du Haut-Représentant.

En octobre, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a réaffirmé la volonté de l'Union européenne de poursuivre l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR Althea) dans le cadre d'un mandat militaire exécutif renouvelé par l'ONU après 2010 et nous attendons avec intérêt l'adoption de la résolution prorogeant la durée de ce mandat, la semaine prochaine. L'opération a commencé de se charger du renforcement des capacités non dotées d'un mandat exécutif en même temps que de dispenser un appui à la formation, contribuant ainsi au renforcement de la prise en charge et des capacités au niveau local. L'Autriche restera engagée en tant que fournisseur de contingents à cette opération.

Son mandat ayant été prorogé jusqu'à la fin de 2011, la Mission de police de l'Union européenne a tout particulièrement axé ses efforts sur la lutte contre la criminalité organisée et la corruption dans le cadre d'un effort global visant à renforcer l'état de droit dans le pays. Les voyages effectués récemment au plus haut niveau par le Président du Conseil européen, M. Van Rompuy, et le Commissaire Füle soulignent l'engagement sans équivoque de l'Union européenne en faveur des visées d'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine et le fait que l'Union européenne est disposée à jouer à l'avenir un rôle de chef de file en Bosnie-Herzégovine. Les membres du Conseil savent à quel point mon propre pays est attaché à ces aspirations et à ces objectifs.

Le Traité de Lisbonne a conféré à l'Union européenne des outils politiques plus efficaces dont la Bosnie-Herzégovine bénéficiera également, par exemple sous la forme d'une présence renforcée de l'Union européenne dans ce pays.

Quinze ans après la signature des Accords de paix de Dayton et de Paris, les citoyens de Bosnie-Herzégovine méritent qu'une étape qualitative soit franchie dans le processus d'intégration de leur pays à l'Union européenne. Nous encourageons les responsables politiques du pays à engager de manière résolue la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'Union

européenne et nous les assurons de notre appui dans ces efforts.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nebojša Radmanović, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, et à le remercier pour ses observations. Je salue également le retour au Conseil du Haut-Représentant, M. Inzko, que je remercie de son exposé très complet et de son action à l'appui de l'Accord de paix de Dayton.

Il y a eu 15 ans en novembre qu'un Accord de paix a été présenté à Dayton, dans l'Ohio, qui a permis de mettre fin à une terrible guerre et de mettre en place le cadre qui a présidé à l'instauration d'une paix durable. Les États-Unis s'étaient engagés alors à aider la Bosnie-Herzégovine à instaurer la paix et la prospérité. C'est un engagement auquel nous continuons de nous tenir.

Nous avons bon espoir que la Bosnie-Herzégovine pourra devenir une démocratie solide et stable qui respecte les intérêts de tous ses citoyens. Le peuple bosniaque a fait d'énormes progrès ces 15 dernières années, mais comme l'a indiqué le Haut-Représentant, il y a encore beaucoup de travail à faire pour que le pays réalise pleinement son avenir euro-atlantique.

Avant de fermer le Bureau du Haut-Représentant, il faudra atteindre les objectifs fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix concernant la question des biens de l'État et des biens immobiliers militaires, ainsi que la question des cinq objectifs et des deux conditions. La question des biens immobiliers militaires empêche également la Bosnie-Herzégovine de tirer profit de son plan d'action pour l'adhésion à l'OTAN.

Il est également urgent de procéder à des réformes constitutionnelles afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits fondamentaux de l'homme, de faire en sorte que le Gouvernement soit plus à l'écoute de la population et de l'aider à satisfaire aux conditions nécessaires à son intégration euro-atlantique. Ces décisions ne peuvent pas être imposées de l'extérieur, mais les États-Unis resteront engagés dans ce processus et nous aiderons de toutes les manières possibles.

Je voudrais soulever trois points relatifs au rapport du Haut-Représentant (voir S/2010/575, annexe). Premièrement, les États-Unis se félicitent des récents accomplissements de la Bosnie-Herzégovine.

Les observateurs internationaux estiment que les élections du 3 octobre ont été généralement libres et régulières. Nous attendons avec intérêt la formation de gouvernements qui puissent réaliser des progrès sur le programme pressant de la réforme. Nous nous réjouissons également des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine sur la question des conditions requises pour la libéralisation des visas, ce qui favorisera le développement économique et ouvrira la porte à une plus grande intégration régionale. Les États-Unis apprécient également le fait que la Bosnie-Herzégovine assume des responsabilités nettement plus importantes au sein de la communauté internationale, notamment ses activités au sein du Conseil de sécurité et ses contributions importantes à la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan.

Deuxièmement, nous partageons les préoccupations du Haut-Représentant, M. Inzko, face à ce qu'il appelle un climat politique en détérioration. La campagne électorale ne saurait justifier des discours politiques qui provoquent et divisent. Les dirigeants doivent œuvrer de concert quelles que soient leurs origines ethniques ou leurs affiliations politiques. Les États-Unis sont préoccupés par l'appui que certains politiciens ont exprimé publiquement à des criminels de guerre inculpés ou condamnés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous condamnons également le négationnisme concernant le génocide de Srebrenica, ce qui est absolument indéfendable. De telles attitudes affaiblissent le respect de l'état de droit, empêchent la réconciliation et entravent la coopération interethnique. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine s'acquittera de toutes ses obligations à l'égard du Tribunal, et qu'elle prendra au sérieux son engagement à mettre en œuvre sa stratégie nationale de lutte contre les crimes de guerre.

Troisièmement, je tiens à réaffirmer l'appui des États-Unis au Bureau du Haut-Représentant et au recours aux pouvoirs exécutifs le cas échéant. Nombre de résolutions du Conseil de sécurité ont confirmé les pouvoirs conférés au Haut-Représentant par l'Accord de Bonn, réaffirmant également qu'il se doit de les exercer afin de garantir la paix, la stabilité et le respect de l'Accord de paix de Dayton. Toutes les parties sont tenues de respecter et de mettre en œuvre les décisions du Haut-Représentant.

Nous espérons qu'une fois les gouvernements formés, les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine feront des progrès déterminants sur les questions en suspens du programme 5+2 de remplacement du Bureau du

Haut-Représentant par un Représentant spécial de l'Union européenne. Nous attendons avec intérêt la mise en place des réformes institutionnelles et autres nécessaires à une demande crédible d'adhésion à l'Union européenne.

Nous notons également que la présence de l'Union européenne – par le biais de la Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) – continue de favoriser un climat de sûreté et de sécurité qu'il faut maintenir. Nous sommes favorables à la prorogation du mandat de l'EUFOR – le Conseil de sécurité examine cette question actuellement – et au maintien d'une présence militaire crédible de l'Union européenne.

Les États-Unis restent pleinement attachés au cadre mis en place par l'Accord de Dayton. Nous attendons avec intérêt la poursuite des réformes au fur et à mesure que les citoyens et les dirigeants élus du pays assument la pleine responsabilité de leur avenir, ce qui finira par aboutir à une adhésion pleine et entière à l'Union européenne et à l'OTAN.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens, moi aussi, à souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Nebojša Radmanović, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, et je le remercie de son importante déclaration. Je remercie également le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, pour son exposé très instructif et pour le rapport (voir S/2010/575, annexe) dont nous sommes saisis.

Le Brésil félicite la Bosnie-Herzégovine d'avoir organisé des élections générales libres, régulières et crédibles le mois dernier. Ce vote devrait contribuer à la consolidation de la démocratie et aider à renforcer les principales institutions politiques. Il faut également louer la Bosnie-Herzégovine pour le calme qui continue de régner dans le pays. Le Brésil tient à souligner le rôle joué par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pour assurer un climat de sûreté et de sécurité dans le pays. Nous appuyons sans réserve la prorogation par le Conseil de sécurité du mandat de la Force.

Il faut également se louer du fait que la Bosnie-Herzégovine continue de développer ses relations avec ses voisins. La réalisation des conditions nécessaires à la libéralisation des visas pour l'Union européenne est également un pas positif sur la voie de l'intégration régionale.

Ma délégation réitère son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-

Herzégovine. Nous appuyons tous les efforts visant à renforcer l'État au niveau national et, en même temps, à préserver les droits et les prérogatives de toutes les entités communautaires. L'avenir de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays stable, prospère et uni dépend du respect rigoureux des dispositions internationales et nationales juridiques pertinentes relatives à la répartition des pouvoirs entre les différentes strates du Gouvernement.

C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les déclarations faites et les mesures prises par des entités qui remettent en question l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Il faut éviter de remettre en question l'Accord de paix de Dayton et ses arrangements institutionnels, et de prononcer des discours qui divisent. À cet égard, nous demandons à toutes les parties prenantes de respecter l'autorité du Haut-Représentant et de coopérer avec lui. C'est la collaboration entre les entités elles-mêmes et entre les entités et l'État qui permettra de fermer le Bureau du Haut-Représentant et de le remplacer par une présence renforcée de l'Union européenne.

La communauté internationale doit continuer à aider activement la Bosnie-Herzégovine en quête de stabilité politique et de développement socioéconomique. Il n'y a pas d'avenir pour une Bosnie-Herzégovine divisée. Nous espérons que toutes les parties concernées parviendront à cette même conclusion, mettront de côté leurs différends et travailleront ensemble. Nous sommes convaincus qu'avec l'aide du Conseil, le peuple bosniaque réussira – il le peut – à consolider un État autonome et pleinement opérationnel.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Radmanović, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, et le remercions pour sa déclaration. Nous remercions également M. Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, pour son exposé.

Nous félicitons le Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine pour son importante contribution à la stabilité du pays. Nous nous louons également des efforts déployés par le Haut-Représentant pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Il faut que tous les dirigeants restent attachés à la concertation et à une coexistence pacifique.

Nous sommes préoccupés par les actes qui remettent en question la souveraineté des institutions publiques de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que par les défis lancés à l'autorité du Haut-Représentant et du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Toutes les parties, y compris les voisins de la Bosnie-Herzégovine, doivent honorer leurs engagements dans un esprit de bon voisinage et de coexistence pacifique, comme l'indique la Charte des Nations Unies. Nous demandons aux autorités de la Republika Srpska de s'abstenir de faire des discours et de prendre des mesures qui remettent en cause la souveraineté et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

La mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine a continué de jouer un rôle important pour rassurer les citoyens de Bosnie-Herzégovine, ce qui était fort nécessaire. Nous félicitons la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine d'avoir contribué, en coopération avec les forces armées de Bosnie-Herzégovine, à instaurer un climat de sûreté et de sécurité. Il importe toutefois de tout mettre en œuvre pour appuyer les forces de sécurité nationales afin de leur permettre d'assumer l'intégralité de leur responsabilité.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le pays pour ancrer l'état de droit, et en particulier de la réforme de la police et de la coordination des organes et des services de police chargés de la lutte contre la grande criminalité organisée.

Nous sommes préoccupés par le fait que la situation des réfugiés et des personnes déplacées demeure non réglée, et pourrait devenir un facteur déstabilisateur si le problème n'est pas traité de manière globale. Nous demandons donc aux autorités de garantir la mise en œuvre des aspects de l'Accord-cadre général pour la paix qui concernent les réfugiés.

Nous félicitons la Bosnie-Herzégovine pour les progrès accomplis dans son développement économique en dépit des problèmes provoqués par la crise financière et économique mondiale. Nous demandons aux partenaires internationaux d'aider le pays à régler ces problèmes.

Enfin, nous remercions de nouveau le Haut-Représentant et son équipe pour leur excellent travail.

M. Sumi (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président du Collège présidentiel de Bosnie-

Herzégovine, S. E. M. Nebojša Radmanović. Je tiens également à remercier le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, pour son exposé riche en détails. Je salue son dévouement et celui de son personnel, ainsi que la sincérité et la grande abnégation avec lesquelles ils abordent les questions extrêmement complexes et sensibles, sur le terrain, en Bosnie-Herzégovine.

Je me félicite que les élections générales d'octobre se soient déroulées normalement et dans un climat généralement pacifique. À la lumière du grand nombre de problèmes que doit régler le pays, nous attendons avec impatience la création rapide du Conseil des ministres et la prompte stabilisation de la situation politique. À l'issue des élections, deux aspects au moins nous paraissent être positifs. Le premier est que les Bosniaques sont déterminés à se réconcilier avec la Serbie, comme l'ont montré les excuses présentées par M. Izetbegović, un membre bosniaque du Collège présidentiel. Cet événement revêt une grande importance pour la paix et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et de l'ensemble de la région des Balkans occidentaux.

Le deuxième aspect est qu'il existe un élan considérable en faveur de la coopération entre les membres du Collège présidentiel. Leur collaboration constructive montrera aux autres institutions du pays qu'une coopération accrue peut véritablement contribuer à améliorer la situation dans tout le pays. Nous ne pouvons cependant nous montrer trop optimistes, car des écarts importants demeurent entre les positions des nombreuses parties et des différents groupes ethniques.

Nous jugeons particulièrement préoccupants certains actes qui peuvent potentiellement déstabiliser la situation politique en Bosnie-Herzégovine, comme l'indique le Haut-Représentant dans son rapport (voir S/2010/575, annexe). La loi sur les biens publics adoptée par la Republika Srpska constitue une atteinte flagrante à l'autorité du Bureau du Haut-Représentant. Nous notons avec regret que cette loi remet en question la possible réalisation de l'agenda 5+2.

Le Japon a toujours appuyé la politique menée par la Bosnie-Herzégovine en matière d'intégration euro-atlantique. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par l'entité chargée de la justice et des affaires intérieures de l'Union européenne (UE) d'accorder aux Bosniaques une exemption de visas pour se rendre dans les pays de l'Union européenne. Cela pourrait accroître la motivation et le dynamisme

du peuple bosniaque quant à l'intégration européenne. Nous espérons également que la réalisation des objectifs 5+2 permettra d'effectuer dès que possible la transition entre le Bureau du Haut-Représentant et le Représentant spécial de l'Union européenne.

La situation en Bosnie-Herzégovine continuera d'exiger que le Haut-Représentant joue un rôle actif jusqu'à ce que la transition entre son bureau et celui du Représentant spécial de l'Union européenne ait eu lieu. Le Japon attache une grande valeur aux activités que mène M. Inzko en vue de calmer la situation et de rassurer la population, et il continue de l'appuyer pleinement. Nous tenons une nouvelle fois à réaffirmer qu'il importe que le Haut-Représentant conserve la pleine autorité pour mener à bien sa mission jusqu'à la fin de son mandat.

Enfin, je tiens à exprimer la reconnaissance du Japon à la Force de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine pour le rôle qu'elle joue dans la région. Nous appuyons le renouvellement de son mandat, qui fait actuellement l'objet d'un débat au sein du Conseil de sécurité.

M. Isoze-Ngondet (Gabon) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de S. E. M. Nebojša Radmanović, Président en exercice de la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son importante déclaration. Je remercie également M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour la présentation de son rapport (voir S/2010/575, annexe). Nous partageons ses vues et nous soutenons ses efforts au bénéfice d'une Bosnie-Herzégovine forte et stable au sein de l'Europe et dans le monde.

L'examen périodique par le Conseil de sécurité de la situation en Bosnie-Herzégovine est essentiel pour s'assurer de l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans ce pays ainsi que dans la région. Le rapport qui est soumis à notre appréciation relève plusieurs avancées dont le Gabon se félicite.

Au niveau politique, il y a eu tout d'abord la tenue des élections générales le 3 octobre 2010. Leur bon déroulement atteste de la maturité politique de toutes les parties ainsi que de leur volonté de bâtir le pays sur des bases pacifiques. Ces élections devraient encourager l'ensemble des parties à aller de l'avant en se débarrassant de la rhétorique ethnique qui a longtemps miné la vie politique et sociale de ce pays. Je les exhorte à continuer de fonder la marche du pays

vers plus de paix et de stabilité sur les vertus du dialogue et de la tolérance.

Les pourparlers en cours en vue de la création d'un gouvernement de large consensus constituent, à mon sens, une autre avancée majeure dans le processus de mise en place des mécanismes institutionnels indispensables à la stabilité politique, au développement économique et social et à la consolidation du pays.

Il faut également se féliciter de la décision prise par l'Union européenne, le 8 novembre 2010, de lever l'obligation de visas pour les Albanais et les Bosniaques dans les pays de l'espace Schengen. Il s'agit là d'un signal politique fort illustrant l'engagement de l'Union européenne en faveur du processus de paix en Bosnie-Herzégovine et de son intégration progressive à la communauté européenne.

Ces développements positifs m'amènent de nouveau à exhorter les différents acteurs politiques à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Le Gabon est convaincu qu'ils gagneraient à renforcer leur coopération avec le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), l'OTAN et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il nous faudra de même continuer à soutenir les parties dans leurs efforts visant à la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, si nécessaires à l'effectivité de la transition devant aboutir à la substitution du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne à celui du Haut-Représentant.

Au plan de la sécurité, le Gabon se réjouit des conditions globalement stables dans l'ensemble du pays. Ma délégation loue le rôle central joué par l'EUFOR à cette fin, en collaboration avec les forces armées de Bosnie-Herzégovine. Je suis d'avis que la réforme du secteur de la défense, que soutient pleinement l'OTAN, contribuera au renforcement de la sécurité en Bosnie-Herzégovine.

La présence de la Bosnie-Herzégovine au sein de cette auguste assemblée est pour le Gabon la preuve de la considération et du respect que lui voue la communauté internationale, mais aussi et surtout, celle de son engagement de retrouver, au sein de l'Europe et avec elle, la paix et la prospérité. Mon pays garde espoir que le processus de paix en cours se cristallisera davantage sur l'exigence d'une dynamique unitaire dont la concertation et le dialogue permanents seront

les principaux vecteurs. Ces deux outils ouvriront les portes d'un avenir paisible et radieux pour ce pays qui a longtemps souffert de tensions intestines.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi saluer la présence au Conseil de S. E. M. Nebojša Radmanović, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, et le remercier de sa déclaration. Je remercie également le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de nous avoir fait connaître son point de vue sur les derniers événements survenus en Bosnie-Herzégovine depuis son dernier rapport (S/2010/235, annexe).

Nous nous réjouissons des faits nouveaux positifs survenus en Bosnie-Herzégovine depuis la dernière séance du Conseil consacrée à cette question (voir S/PV.6319). Nous prenons notamment acte du bon déroulement, le mois dernier, des sixièmes élections nationales. Nous félicitons le peuple bosniaque de son attachement à la démocratie, comme en a témoigné sa participation aux élections. Nous nous félicitons de la décision de permettre à tous les Bosniaques de circuler sans visa. De même, nous nous félicitons de l'amélioration des relations entre l'Union européenne et les voisins de ce pays.

C'est avec une certaine nostalgie que nous rappelons ici les immenses espoirs qui ont accompagné la signature de l'Accord de paix de Dayton il y a 15 ans. Et si nous nous félicitons des réalisations de ces 11 dernières années, nous faisons également nôtres les préoccupations du Secrétaire général concernant le manque de progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton et dans la réalisation des conditions fixées par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix qui restent à remplir pour que le Bureau du Haut-Représentant fasse place à un bureau du représentant de l'Union européenne.

De même, nous constatons que le type de discours de plus en plus provocant et nationaliste qui a été porté à notre attention sape encore davantage les efforts d'édification d'un pays stable, pacifique et pleinement intégré aux structures euro-atlantiques. Nous encourageons les dirigeants politiques à faire le nécessaire pour mener les réformes qui s'imposent, atteindre les cinq objectifs et remplir les deux conditions nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Ils doivent aussi s'abstenir de tout propos nationaliste et hostile à l'Accord de Dayton, dépasser leurs différends et s'attacher au dialogue.

Nous nous félicitons des contributions apportées par les partenaires régionaux et internationaux à l'appui des progrès de la Bosnie-Herzégovine vers l'intégration euro-atlantique. Nous encourageons cette dernière à ne pas relâcher les efforts qu'elle déploie pour veiller à ce que toutes les questions non réglées liées à l'intégration du pays à l'Union européenne le soient rapidement. Nous apprécions le rôle joué par les forces de maintien de la paix de l'Union européenne en collaboration avec les forces armées de Bosnie-Herzégovine pour assurer la sécurité dans le pays.

Nous félicitons le Haut-Représentant des efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne et faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. Nous attendons un effort de collaboration accru entre le Bureau du Haut-Représentant, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement en vue de l'application intégrale des dispositions de l'annexe 7 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de façon à tourner définitivement la page des déplacements de populations en Bosnie-Herzégovine d'ici à la fin de 2014.

Il est encourageant de noter que l'économie de la Bosnie-Herzégovine montre des signes d'amélioration. La croissance économique est en effet essentielle pour appuyer les efforts en faveur de la paix et de la stabilité dans le pays. Le Gouvernement bosniaque doit poursuivre les réformes qui s'imposent et coopérer sans relâche avec ses partenaires internationaux pour améliorer la situation économique. Nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts pour favoriser les progrès économiques et, partant, améliorer les conditions de vie du Bosniaque moyen.

Je tiens, pour terminer, à assurer que le Nigéria, aux côtés des autres membres du Conseil, continuera de s'employer à appuyer le peuple bosniaque dans l'édification d'un État prospère et démocratique. Nous exhortons toutes les personnes concernées à faire preuve de plus de maturité, car nous pensons qu'avec la volonté politique nécessaire, le peuple bosniaque est à même de relever les défis actuels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de mon pays.

Je remercie le Haut-Représentant de son rapport très clair (S/2010/575, annexe, pièce jointe) et l'assure que le Royaume-Uni appuie fermement l'action qu'il

mène actuellement en Bosnie-Herzégovine. Je remercie également S. E. M. Radmanović pour sa participation à la présente séance, si peu de temps après sa prestation de serment pour son deuxième mandat à la tête de la présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine, et je le félicite de sa réélection.

Le Royaume-Uni partage les préoccupations de M. Inzko concernant la situation en Bosnie-Herzégovine. Ces six derniers mois, les réformes capitales à engager n'ont enregistré aucun progrès, ce qui est inquiétant, tout comme l'est la multiplication des diatribes hostiles à Dayton et des actions visant à créer des divisions au sein des institutions nationales bosniaques. Il importe donc de trouver les moyens qui permettront de surmonter les difficultés liées à l'application de l'Accord de Dayton.

Nous voulons que la transition entre le Bureau du Haut-Représentant et le bureau du Représentant spécial de l'Union européenne se fasse uniquement sur la base de la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions fixés. Le caractère incendiaire des discours entendus que souligne le rapport, est particulièrement inquiétant. Il importe que le Conseil de sécurité réaffirme très clairement son attachement sans réserve à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, consacrée par l'Accord de Dayton.

Nous nous associons pleinement à l'appel du Haut-Représentant en faveur de la prorogation du mandat de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Dans un contexte politique marqué par la poursuite des tensions, l'EUFOR joue un rôle essentiel de renfort à la stabilisation en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons de la tenue des élections en octobre qui, comme l'a indiqué le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, ont été, de manière générale, conformes aux normes internationales. Les dirigeants nouvellement élus doivent à présent former rapidement de nouveaux gouvernements aux niveaux fédéral et national en axant leur action sur le programme de réformes.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Croatie.

M. Starčević (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nebojša Radmanović, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine. Nous saluons également le retour

parmi nous de S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, que nous remercions de son exposé. Le rapport (voir S/2010/575, annexe) qu'il a présenté rend bien compte des faits nouveaux survenus en Bosnie-Herzégovine, et nous partageons les inquiétudes qu'il y exprime ainsi que dans son exposé. Je saisis également cette occasion pour assurer de nouveau et durablement le Haut-Représentant et son bureau de tout l'appui de la Croatie.

Compte tenu des défaillances enregistrées dans la réalisation des objectifs et conditions restantes, ainsi que des problèmes qui continuent de menacer les fondements mêmes de la Bosnie-Herzégovine, tels qu'établis par l'Accord de paix de Dayton – dont nous fêterons bientôt le quinzième anniversaire –, nous partageons l'analyse selon laquelle il serait prématuré de fermer le Bureau du Haut-Représentant cette année.

Je voudrais formuler rapidement trois observations.

Premièrement, nous nous félicitons de ce que les élections d'octobre se soient déroulées de façon libre et équitable et, de manière générale, conforme aux principes démocratiques et aux normes internationales. La Croatie estime que les représentants élus et les partis politiques doivent maintenant engager un dialogue constructif sur la formation de nouveaux gouvernements à tous les échelons afin de poursuivre, dans les meilleurs délais, le processus de réforme nécessaire à l'intégration du pays à l'Union européenne et à l'OTAN.

Les négociations sur la réforme constitutionnelle devraient se poursuivre après les élections. La Croatie appelle une nouvelle fois les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine à trouver la force de parvenir à un consensus sur les questions essentielles. Aider la Bosnie-Herzégovine à atteindre une stabilité durable et à être durablement fonctionnelle est l'une de nos priorités régionales. Toutefois, il n'y aura pas de progrès sans consensus, lequel doit émaner de l'intérieur et jouir du soutien des acteurs régionaux et de la communauté internationale.

La Croatie estime que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'égalité des trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine sont les conditions préalables indispensables à la stabilité et à la viabilité du pays. Toutefois, la Croatie plaide en faveur d'amendements constitutionnels qui accordent une pleine égalité aux trois peuples constitutifs et à tous les citoyens sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Deuxièmement, la stabilité, la sécurité et le progrès en Europe du Sud-Est servent les intérêts stratégiques de la Croatie. Nous sommes heureux qu'il soit fait état dans le rapport d'une amélioration du climat politique dans les pays de la région. Je tiens à redire que la Croatie et la Bosnie-Herzégovine entretiennent des relations amicales étroites à maints égards. Les visites de haut niveau tant du Président Josipović que du Premier Ministre Kosor constituent un vif encouragement pour la Bosnie-Herzégovine et pour les Croates qui vivent en Bosnie-Herzégovine, notamment quant à leur retour viable dans leur pays, essentiellement en Republika Srpska.

De même, la Croatie appuie fermement la perspective européenne et euro-atlantique claire et sans ambiguïté de la Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons vigoureusement toutes les réformes entreprises par tous les pays de la région. Nous n'avons ménagé aucun effort pour les assister et partager nos données d'expérience avec eux dans leur processus d'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Nous sommes convaincus que l'adhésion à l'Union européenne représente le cadre qui convient le mieux au développement général de tous les pays de l'Europe du Sud-Est.

Nous nous félicitons donc tout particulièrement de la récente décision du Conseil de l'Union européenne de lever l'obligation de visa pour les ressortissants de Bosnie-Herzégovine détenteurs de passeports biométriques. Il s'agit d'une mesure importante qui non seulement bénéficie réellement aux populations, mais inverse également la tendance de la Bosnie-Herzégovine à rester à la traîne des autres pays de la région dans son processus d'intégration à l'Union européenne.

D'un autre côté, nous regrettons que l'invitation faite par l'OTAN à la Bosnie-Herzégovine pour qu'elle participe au plan d'action pour l'adhésion, une mesure que la Croatie a fermement et activement appuyée, n'ait pas été suivie du lancement de son programme national annuel. Nous appelons les autorités de Bosnie-Herzégovine à prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences liées à la propriété publique.

Troisièmement, comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, il ne saurait y avoir une Bosnie-Herzégovine sans Croates. Leur survie politique et culturelle est cruciale à l'existence de la Bosnie-Herzégovine, tant ces deux éléments sont étroitement liés. Les Croates en Bosnie-Herzégovine constituent le groupe le plus minoritaire et le plus vulnérable. Leurs

voix doivent être prises en compte sur la base de l'égalité, tant ethnique que civique, comme le garantit la Constitution et du fait de l'histoire du pays. Les Croates doivent jouir d'un droit égal de participation au processus de prise de décisions et ne doivent pas être mis en minorité, particulièrement au niveau de la Fédération.

Enfin, la lutte contre l'impunité pour crimes de guerre est essentielle à la normalisation de la situation en Bosnie-Herzégovine. Le mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ne devrait pas s'achever sans que ne soient traduits en justice les deux fugitifs restant, Ratko Mladić et Goran Hadžić, accusés des plus atroces crimes commis en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Il importe également que les tribunaux nationaux assument durablement leur responsabilité et s'occupent des affaires relatives aux crimes de guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Viločić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nebojša Radmanović, Président du Collège présidentiel de Bosnie-Herzégovine, et à S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Comme lors de toutes les précédentes occasions, la délégation serbe a lu le rapport qui vient d'être présenté sur la mise en œuvre de l'Accord de Dayton (voir S/2010/575, annexe) et écouté avec un vif intérêt les vues exprimées aujourd'hui devant le Conseil. La Serbie est pleinement résolue à poursuivre, en coopération avec la Bosnie-Herzégovine et les autres parties prenantes régionales, les activités visant à réaliser une réconciliation totale et une stabilité durable dans la région. Nous sommes convaincus que les efforts conjoints et la coopération de tous les pays dans la région, conjugués aux efforts intenses de la communauté internationale, contribueront au renforcement de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'un seul pays.

La Serbie s'attèle énergiquement à développer considérablement ses relations avec la Bosnie-Herzégovine, notre voisin de palier et pays ami. C'est précisément le développement continu et la promotion des relations entre les États des Balkans occidentaux qui nous permettront d'atteindre notre objectif commun : l'intégration à l'Union européenne (UE).

Nous nous félicitons du processus démocratique et, dans le même esprit, de la tenue d'élections

récemment, qui sont l'expression de la volonté du peuple. Nous estimons qu'elles représentent un pas important en avant pour garantir un avenir pacifique et prospère à tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine et créer les conditions permettant de progresser davantage sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.

Pour une plus grande stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine, le pays doit être quelque peu encouragé par l'Union, étant donné que son intégration à l'Union européenne est un dénominateur commun des aspirations des peuples de Bosnie-Herzégovine. L'encouragement et l'appui concret à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne contribueront dans une certaine mesure à renforcer davantage la stabilité au pays. La Serbie a farouchement défendu l'inclusion de la Bosnie-Herzégovine parmi les pays bénéficiant de la libéralisation du régime d'octroi des visas de l'Union européenne. Nous sommes heureux que cette décision ait été enfin adoptée. C'est exactement le signe stratégique important tant attendu attestant de l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine.

En tant que partie signataire et garante de la mise en œuvre de l'Accord de Dayton pour la Bosnie-Herzégovine et conformément à la résolution 1031 (1995) du Conseil de sécurité de l'ONU, la Serbie reste résolument attachée à l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine et a toujours respecté son intégrité territoriale et sa souveraineté. Elle appuie les efforts visant à initier un processus de réformes en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes d'avis que la solution à cet égard passe par la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et la fin des « pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn ».

Nous préconisons une solution durable conforme à l'esprit des valeurs européennes, fondée sur l'assentiment des représentants des deux entités et le consensus entre les trois peuples constitutifs. La Serbie encourage les participants à ce processus à tout mettre en œuvre pour parvenir à un tel accord.

L'approche constructive que nous prônons en vue de parvenir à une solution non seulement se fonde sur notre appui à l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine, mais émane également de notre profonde conviction que seuls le dialogue et le consentement peuvent contribuer à une solution susceptible d'être durable dans l'avenir. Toute solution en Bosnie-Herzégovine devrait apporter la paix et la stabilité et devrait reposer sur des accords qui ne remettent pas en cause l'intégrité du pays, car

seule une région stable et prospère peut faire partie de la famille européenne des nations.

En se fondant sur l'Accord sur les relations bilatérales spéciales entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska, la Serbie envisage le développement de ses relations avec la Republika Srpska, dans le contexte des efforts qu'elle déploie pour renforcer l'ensemble de ses relations avec la Bosnie-Herzégovine. Guidé par son attachement à une normalisation complète et à des relations fondamentalement nouvelles, mon pays se soucie particulièrement de l'amélioration des relations et a pris d'importantes mesures en vue d'une réconciliation régionale intégrale. La Déclaration de Srebrenica adoptée par l'Assemblée nationale de la République de Serbie atteste clairement de l'appui de la Serbie à la Bosnie-Herzégovine, mais aussi de sa volonté d'affronter le passé et d'assumer la responsabilité politique de l'avenir et du bien-être de la région. La Déclaration d'Istanbul et les réunions trilatérales que tiennent régulièrement les Ministres des affaires étrangères de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Turquie ont contribué à la promotion des relations de bon voisinage et lui ont donné une nouvelle impulsion.

Nous avons pleinement conscience que la coopération régionale et économique donne un élan

particulier à une stabilisation durable de la situation en Bosnie-Herzégovine, ainsi que dans la région de l'Europe du Sud-Est et des Balkans occidentaux. La réussite de la coopération entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de nombreuses initiatives internationales et régionales – comme le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le Conseil de coopération régionale, l'Initiative de l'Europe centrale ou l'Initiative pour la région adriatique et ionienne, entre autres – illustre bien l'importance que nous accordons à la promotion de la coopération régionale et à un avenir européen commun. Nous sommes résolus à favoriser une coopération et une intégration régionales toujours plus étroites, de manière à trouver ensemble des réponses communes aux défis régionaux et à mener des efforts collectifs pour rejoindre l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Je remercie M. Radmanović et M. Inzko d'avoir participé au débat d'aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 50.